Image not found or type unknown

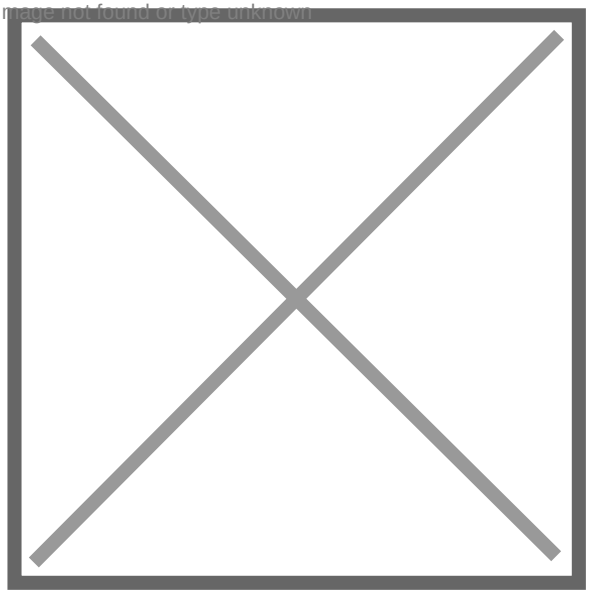

Vendre à un des enfants un bout de patrimoine

Par **jrANGco**, le **28/09/2012** à **09:34**

Bonjour,

....par des parents sains de corps et d'esprit, au moment de la demande .Sont ils en droit, ces parents de l''accepter ? si les autres enfants ne si opposent pas?

Merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **28/09/2012** à **13:26**

Bonjour, des parents peuvent vendre au prix réel du bien sans que les autres enfants ne puissent s'y opposer et sans que le trésor public ne fasse un rappel, cordialement

Par **amajuris**, le **28/09/2012** à **13:37**

bjr,
mais les autres héritiers ainsi que le fisc pourraient y voir une donation déguisée;
il faut donc que le prix soit le prix du marché et que la réalité du paiement soit incontestable.
car pourquoi payer un bien qu'on peut recevoir par donation ou succession ?
cdt

Par **jrANGco**, le **28/09/2012** à **14:08**

@cocotte et amatjuris
merci
Vous confirmez ce que je pensais , lorsque la vente à son prix réel(logique) ne peut pas être un obstacle ,si toutes les parties sont d'accord .
Recevoir un bien(sentimental) en donation ou succession, pouvait laisser présager que le jour venu, il n'est plus existé.
Donc, il y a obstacle de quelqu' un, lorsque ceci ne peut se faire;

cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés